

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.

COMMUNIQUE DU 30 MAI 2024

MISE A DISPOSITION

DE LA NOTE D'INFORMATION DE MIRAMAR HOLDING

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

MICROPOL 

INITIEE PAR

MIRAMAR HOLDING SAS

PRESENTEE PAR



PRIX DE L'OFFRE :

1,50 euros par action Micropole

DUREE DE L'OFFRE :

Le calendrier de l'offre publique d'achat sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général (le « **RGAMF** »)



Le présent communiqué a été établi par la société Miramar Holding et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF (« **RGAMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 du RGAMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 30 mai 2024 relative à l'offre publique d'achat visant les actions de la société Micropole (l'« **Offre** »), apposé le visa n° 24-186 sur la note d'information établie par Miramar Holding (la « **Note d'Information** »).

Conformément à l'article 231-28 du RGAMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Miramar Holding, ont été déposées à l'AMF le 30 mai 2024 et seront mises à disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ce document.

La Note d'Information visée par l'AMF (dont la section 2.7 décrit la procédure d'apport à l'Offre) est disponible sur les sites Internet de Miramar Holding SAS (www.miramar-opa.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Elle peut être obtenue sans frais auprès de :

Société Générale
GLBA/IBD/ECM/SEG
75886 Paris Cedex 1

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Miramar Holding décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.